

# Conférence de presse de l'ARCD

« *STOP A LA BANALISATION  
RAMPANTE DE LA DROGUE !* »

**le 24 février 2012 à 11h00,  
Hôtel Continental à Lausanne**



## Les explications de la démarche

Rarement depuis 20 ans, la drogue de manière générale, n'aura été aussi banalisée au sein de la société suisse qu'elle l'est actuellement. Que cela soit par l'intermédiaire de représentants du monde médical autoproclamés docteurs ès stupéfiants, de fonctionnaires fédéraux ou même pires encore, de membres éminents de la classe politique helvétique voire internationale, les idées des chantres de la libéralisation et de la dépénalisation des stupéfiants progressent dans le débat public. Suite à plusieurs déclarations et propositions législatives, notre association a souhaité en ce début d'année 2012, année qui marque l'anniversaire des 20 ans de la fermeture de la scène ouverte de la drogue zurichoise, le Platzspitz (nb: c'était le 5 février 1992), monter aux barricades pour réagir et démontrer qu'il existe toujours des opposants à la banalisation et que les promesses que certains font miroiter sont autant de dangers pour les générations futures.

Pour ce faire, nous avons décidé de thématiser trois problématiques liées à une actualité plutôt proche et qui relèvent toutes d'un contexte différent:

### 1) Contexte international

La publication d'un rapport d'une commission mondiale de prétendus experts en matière de drogue.

### 2) Contexte national

La proposition de l'OFSP, soutenue par le Conseil fédéral, sur l'introduction d'amendes d'ordre pour les consommateurs de cannabis en réponse à une initiative parlementaire.

### 3) Contexte cantonal

Les propositions sur la création de « bistrots sociaux » et la lutte contre le nombre croissant de dealers dans le canton de Vaud en particulier.

L'ARCD a planché sur ces trois niveaux pour démontrer à quel point la banalisation rampante de la drogue est une réalité dans nos sociétés. L'héritage de Mai 68 est bel et bien présent aujourd'hui. Et même si le peuple suisse a donné un signe clair en refusant par 63% des voix, de dépénaliser la consommation de cannabis en votation populaire il y a un peu plus de 3 ans, les politiques qu'une minorité grandissante souhaite mettre en œuvre, vont exactement dans le sens contraire des idées exprimées par le peuple, avec comme corollaire la volonté d'imposer une idéologie qui néglige totalement les principaux concernés.

C'est dans cet état d'esprit et forte de la réorganisation de son comité il y a deux ans maintenant que l'ARCD vise à informer les élus, à amener un contre poids aux idées dans l'air du temps ainsi qu'à sensibiliser la société aux dangers que la drogue fait et fera toujours courir à l'être humain. Pour ce faire elle peut compter sur des « noyaux » actifs dans chaque canton romand, l'implication de médecins au sein de son comité ainsi que l'apport de l'expérience de travailleurs sociaux et des témoignages d'ex-toxicomanes.

L'ARCD a gagné plusieurs combats politiques par le passé, elle continuera à l'avenir de jouer son rôle de « garde-fous » en matière de politique de la drogue.

## Introduction et mise en contexte

Avant de commenter le rapport auquel ont contribué une palette d'intellectuels à la retraite et autres anciens chefs d'Etat parfois en mal de reconnaissance internationale, il est bon de prendre du recul et de se souvenir de ce qui s'est fait dans « la source d'inspiration en matière de drogue » qu'est la Suisse comme aiment à l'appeler les membres de la Commission, en particulier durant la période où Ruth Dreifuss, l'un des fers de lance de cette commission justement, était ministre de l'Intérieur (1993-2002). C'est pour cette raison que nous souhaitons simplement revenir en arrière.

20 ans après, souvenons-nous. Au début des années 90, la municipalité de Zurich, sous la responsabilité d'une majorité ancrée à gauche et avec pour chef de file, le maire socialiste Josef Esterman, renonça à vouloir guérir les toxicomanes et à poursuivre pénalement le trafic de drogue en ville. En décidant de fermer le Platzspitz le 5 février 1992 sans aucune mesure de suivi, il paraissait évident que les toxicomanes allaient se disperser ailleurs. Ce laxisme sans pareil entraîna le développement fulgurant de la « scène ouverte » dans le centre-ville avec un déplacement du Platzspitz au Letten. Quiconque attendait le tram ou se promenait le long de la Limmat pouvait voir des trafiquants se livrer librement à leur commerce répugnant avec des jeunes tentés par les stupéfiants. Les attaques de passants et les cambriolages se multiplièrent à la vitesse grand V. Quant à la police, elle n'eut plus d'autre choix, pendant longtemps, que de laisser faire, intervenant uniquement dans les cas les plus graves. Telle était la politique de la municipalité. En novembre 1993, l'année de son élection, Mme Dreifuss fit une visite officielle à la « scène ouverte » zurichoise et apporta son soutien actif à la politique « pionnière » de la Ville.

Il faut rappeler que la ville, à la fin des années 70 sous la direction du maire indépendant, Sigmund Widmer, souhaitait avant tout le dialogue et non la confrontation avec les premières personnes à s'emparer du Platzspitz pour se droguer. Puis, les années 80 ont conduit la ville à s'occuper avant tout de son développement économique tout en laissant tranquille les occupants de cette scène de la drogue grandissante. Le début des années 90 a rendu Zurich tristement célèbre au plan international pour sa scène de la drogue sans commune mesure.

Au cours des années 90, avec l'aide de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, œuvra au plan national en faveur de la libéralisation des stupéfiants. Ainsi, à sa demande, le Conseil fédéral adopta en mars 2001 un projet de révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants visant à légaliser la prescription d'héroïne, à libéraliser la consommation de cannabis et à tolérer largement sa culture et son commerce. En outre, le Conseil fédéral devrait décider à l'avenir quand la police et les tribunaux – en fonction du « principe d'opportunité » – doivent intervenir dans les cas de consommation de drogues comme l'héroïne, la cocaïne ou l'ecstasy.

La politique inadéquate menée au cours des années 90 a causé des dommages considérables dans la nouvelle génération. Selon les dernières enquêtes d'Addiction Suisse, l'institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, une proportion sans cesse croissante de jeunes des écoles primaires, secondaires et professionnelles a fait l'expérience de drogues illégales comme la marijuana, le haschisch et l'ecstasy entre 1997 et 2007.

## ASSOCIATION ROMANDE CONTRE LA DROGUE

En 2007, 19.7% des personnes âgées de 15 ans et plus interrogées par l'institut Addiction suisse, répondaient lors de « l'enquête suisse sur la santé » "oui" à la question s'ils avaient dans leur vie déjà consommé des drogues illégales. Pour la plupart, il s'agissait uniquement du cannabis. La proportion des personnes ayant fait usage au moins une fois dans leur vie avec le cannabis a nettement augmenté ces dix dernières années.

En comparaison avec 1997, une proportion plus élevée de personnes avaient fait usage au moins une fois dans leur vie de cocaïne. Deux fois plus d'hommes que de femmes (3.8%, respectivement 1.7%) disaient en 2007 avoir déjà pris au moins une fois de la cocaïne. En ce qui concerne l'ecstasy, une augmentation se dessine également par rapport à 1997, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Quant à l'héroïne, sa consommation depuis le milieu des années 90 a légèrement diminué. Malheureusement, la raison n'est pas à chercher du côté d'un sevrage. Il se trouve simplement que les consommateurs de drogues, toujours en quête de nouveautés, ont jeté leur dévolu sur la cocaïne et un cannabis fortement dosé (taux de THC 7 à 30 fois plus élevé que les joints des années 70!) plutôt que sur l'héroïne, considérée comme une drogue de «looser», avec les résultats accablants que l'on constate.

De là à dire que les impulsions politiques données dans les années 90 en matière de drogue sont responsables de ces augmentations, il y a un pas qu'il est relativement simple à franchir. En comparaisons européennes, la Suisse est le pays où le taux de consommation de cannabis chez les 15-24 ans est le plus élevé avec près de 42% ! En comparaison avec la Suède qui pratique depuis toujours une politique très stricte en la matière et ses 12% de consommateurs entre 15 et 24 ans, il y a là matière à réfléchir sur les orientations de la politique de la drogue qui ont prévalu dès 1995 en Suisse. Lorsqu'on sait que le 93% des consommateurs de cocaïne ou d'héroïne ont commencé par être consommateurs de cannabis, il s'agit de redoubler de prudence.

La mise en place dans les années 90 d'une politique dite de «réduction des risques» s'est faite aux dépens de la prévention, de la thérapie et de la répression. Au cours des 10 dernières années, un nombre significatif de 53 institutions spécialisées dans le sevrage et la réhabilitation des toxicomanes ont disparu en Suisse.

S'agissant de la prescription d'héroïne, qui a passé du stade des essais (1994–1996) à celui d'un traitement à prétention thérapeutique (1999), remboursé par les caisses-maladie (2002), la Loi sur les stupéfiants (Lstup) acceptée par le peuple en 2008, admet désormais la possibilité d'homologuer à des fins médicales des stupéfiants illégaux comme l'héroïne. Des garde-fous sont prévus: seuls peuvent en bénéficier les toxicodépendants chez qui les autres types de traitements ont échoué ou dont l'état de santé ne permet pas d'en envisager d'autre. La nouvelle loi sur les stupéfiants ancre également la politique dite «des quatre piliers»: prévention, réduction des risques, thérapie et répression.

Ces héritages des « années Dreifuss » ne sont pas réellement une surprise. L'OFSP, dirigé par Thomas Zeltner durant 19 ans (1990 à 2009) a également contribué à donner les impulsions stratégiques que nous ne pouvons que déplorer aujourd'hui. Le rapport de la Global Commission on Drug Policy n'est finalement que la suite du combat que Ruth Dreifuss n'a pas pu terminer en Suisse : légaliser et dépénaliser.

## **1) Critique du rapport de la Global Commission on Drug Policy**

### **Pourquoi la dépénalisation des stupéfiants est une hérésie !**

Que la Commission mondiale pour la politique des drogues préconise la dépénalisation des drogues par la voix de Mme Ruth Dreifuss, ancienne Présidente de la Confédération, est une chose. Que cette instance se base sur son rapport de juin 2011 en est une autre, mais que le bon sens ne vienne pas nourrir les fondamentaux de cette analyse est inquiétant pour l'avenir de notre société. Le rapport qui amène 11 recommandations est résumé ci-dessous.

- 1) Ainsi donc la guerre mondiale contre les drogues a échoué, avec des conséquences dévastatrices pour les hommes et pour les sociétés du monde entier ;
- 2) Ainsi donc il faut mettre un terme à la criminalisation, à la marginalisation et à la stigmatisation des trafiquants, des petits producteurs et des consommateurs de drogues qui ne causent pas de préjudice à autrui ;
- 3) Ainsi donc il faut rejeter les idées préconçues sur le trafic, la consommation et la dépendance au lieu des les renforcer ;
- 4) Ainsi donc d'après les « experts » autoproclamés, il faut encourager l'expérimentation par les gouvernements de modèles de régulation légale des drogues, de manière à réduire le pouvoir du crime organisé et à protéger la santé et la sécurité des citoyens ;
- 5) Ainsi donc cette recommandation s'applique particulièrement au cannabis, pour d'autres drogues il faudrait encourager également d'autres expériences en matière de dépénalisation et de réglementation capables d'atteindre les mêmes objectifs.

D'après les « experts » de la Commission (quelle est sa légitimité au juste ?), la politique des drogues menée à ce jour aurait eu comme effets pervers :

- a) Le développement d'un « gigantesque marché noir criminel » financé par les bénéfices exponentiels générés par la satisfaction de la demande internationale en drogues illicites.
- b) D'importants errements politiques, résultant des ressources allouées au financement d'un vaste système de répression contre ce marché criminel.
- c) Le changement de substance, ou le passage des consommateurs à d'autres substances lorsque leur drogue habituelle devient difficile à obtenir, par exemple suite à des mesures de répression.

# ASSOCIATION ROMANDE CONTRE LA DROGUE

## **Casting, légitimité, sens**

Premièrement, il s'agit de remettre l'église au milieu du village. Malgré le tapage médiatique qui a eu lieu autour de la publication de ce rapport, il faut préciser qu'il ne dispose d'aucune légitimité, n'a été soumis à aucune instance internationale reconnue, ni même reçu le soutien de Gouvernements. Il a même été critiqué par l'administration Obama ainsi que par l'ONU à travers l'Office des Nations Unies contre la drogue (UNODC). L'organisation mondiale a en effet clairement fait savoir sans ambiguïté qu'elle se désolidarisait des idées exprimées et qu'elle n'avait de surcroît pas participé à la rédaction du rapport.

Deuxièmement, il s'agit de prendre connaissance du casting de cette commission. Entre un multimilliardaire libertarien tel que Richard Branson, qui se bat depuis toujours pour que l'être humain puisse vivre dans un monde aussi libre que possible où tout serait privatisé, une ancienne Conseillère fédérale socialiste, fer de lance de la libéralisation, des anciens présidents d'Etats connus pour être les plaques tournantes des narcotrafiquants (Mexique, Colombie et Brésil), ou encore des intellectuels de gauche passés par la diplomatie (Solana, Stoltenberg). Il est étonnant de se demander pourquoi ces anciens chefs d'Etats si influents n'ont pas proposé des politiques de la drogue beaucoup plus libérales lorsqu'ils étaient à la tête de leurs pays respectifs ? Et si Georges Papandreou, ancien premier ministre grec, à l'époque de la publication du rapport encore au pouvoir, voyait dans la dépénalisation un moyen d'obtenir une manne financière inespérée pour l'Etat grec en proie à des difficultés financières sans précédent ? C'est probablement tiré par les cheveux, mais le casting de cette composition démontre qu'il n'est pas composé de spécialistes de la question, ni même d'experts médicaux. Il démontre également qu'un seul point de vue est représenté ici, celui de chantres de la décriminalisation.

Si la volonté de faire parler d'eux en publiant ce rapport qui n'amène rien de nouveau, est liée entre autre au fait qu'ils soient tous des « anciens » retombés dans l'ombre, cela présuppose un important problème d'ego. En effet, les lobbies et autres commissions voués à délivrer un tel message ne sont pas révolutionnaires. Déjà au milieu des années 80, la « Drug Policy Foundation », lobby fondé à Washington pour lutter en faveur d'une légalisation des drogues et promouvoir une révolution au niveau international, sortait un rapport. D'ailleurs, Ueli Locher, ancien vice-directeur de l'OFSP, sous l'ère Zeltner entre autres, a été membre de cette commission et même lauréat d'un prix pour « ses mérites particuliers dans le domaine de la drogue en ville de Zurich au début des années 90 ». Rappelons ici que Monsieur Locher était le « Monsieur Droque » du maire socialiste Esterman au début des années 90 à Zürich. On peut encore citer que la Drug Policy Foundation était financée par le spéculateur Georges Soros, et que son responsable actuel n'est autre qu'Ethan Nadelmann, ancien professeur à Princeton et Monsieur légalisation des drogues aux USA.

On remarque ici qu'un petit nombre de personnes, aux réseaux bien implantés ont le pouvoir de lancer des débats internationaux sur des enjeux de taille avec le soutien d'anciens chefs d'Etats et autres personnalités de premier rang. Il est heureusement positif de remarquer qu'aucune instance internationale ou gouvernementale n'a osé apporter son soutien aux recommandations défendues par la Commission.

## Nos réponses aux affirmations du rapport

- 1) La guerre mondiale contre les drogues a échoué, avec des conséquences dévastatrices pour les hommes et pour les sociétés du monde entier ;

*- La guerre mondiale contre les drogues, ah bon. Nous ignorions qu'un tel combat, digne d'une bataille universelle que l'on veut gagner, avait été mené au plan mondial. Nous ignorions aussi que la gagne passait par une victoire totale, alors que bien des petits combats sont vainqueurs au quotidien dans cette lutte menée par les soldats de nos valeurs.*

*- Rendre les armes ainsi, sans vouloir combattre plus en avant, plus loin, plus profondément, en usant de stratégies nouvelles mais sans reddition, c'est donner gain de cause à l'adversaire, c'est le renforcer dans ses convictions profondes que le crime paie, que la drogue fait vivre et que les valeurs de ces grandes mafias sont plus fortes que celles de notre société.*

*- Jamais notre population ne devrait avoir l'ombre d'un doute au sujet de cette guerre qui doit être menée contre les stupéfiants, contre ceux qui cultivent, contre ceux qui fournissent, contre ceux qui trafiquent, contre ceux qui sont corrompus par ce fléau, contre ceux qui sont dépendants de ce vice, car la drogue est la gangrène sociale de ce siècle: la came isole.*

*- Il est "heureux" dans ce malheur de se rendre compte que les conséquences sont dévastatrices pour les hommes et pour les sociétés du monde entier, mais ce n'est pas cet embryon de guerre qui en est la cause, mais bien la drogue et tous ses dommages collatéraux. Il ne faut pas lutter contre la guerre, mais contre la drogue. Aucun combat n'est simple à gagner, mais se rendre sans y avoir mis toutes ses forces, c'est mourir en léguant une société sans avenir à nos enfants.*

- 2) Il faut mettre un terme à la criminalisation, à la marginalisation et à la stigmatisation des consommateurs de drogues qui ne causent pas de préjudice à autrui ;

*- A ce jour, nous ne connaissons aucun consommateur de drogues qui ne cause pas de préjudice à autrui, seules les personnes totalement sevrées ont gagné ce pari fou, celui de vaincre la drogue et ne plus nuire à son entourage, à ses proches surtout, à sa famille en premier bien souvent.*

*- La marginalisation et la stigmatisation ne proviennent en aucun cas de la criminalisation de la consommation de drogue, mais bien de la consommation de ces substances illicites qui engendrent une désocialisation totale de l'être, une perte des valeurs et du respect de soi-même. Seul le produit compte et induit des comportements stigmatisant, puis la marginalisation.*

*- Une aide, un accompagnement, un suivi avec des objectifs qui passent par la revalorisation de l'humain, de ses valeurs, des ses repères est le minimum que l'on puisse offrir à tout consommateur qui fait vœux de sortir de cette déchéance. Un appui thérapeutique devient alors souffle de vie avec des produits de substitutions adéquats mais en aucun cas grâce à l'appui de drogues de substitution.*

## ASSOCIATION ROMANDE CONTRE LA DROGUE

*- Malheureusement, bien souvent l'appel du manque demeure plus fort que la cure, et le toxicomane replonge de plus haut pour s'évader un peu plus dans ses nébuleuses. Les marchés parallèles sont ainsi alimentés pour répondre à cette demande, avec un trafic sans cesse innovant, dans les moyens, dans les produits proposés et avec l'avènement des drogues de synthèse.*

3) Il faut rejeter les idées préconçues sur le trafic, la consommation et la dépendance au lieu des les renforcer ;

*- Une énumération de ces idées préconçues serait intéressante, même si le nerf de la guerre n'est pas là. Peu importe l'idée, elle germe de nos valeurs, de nos repères, de notre vision du monde qui en seront les guides. C'est bien là qu'il faut travailler en amont, retrouver des valeurs qui ont su, par le passé, faire avancer notre société en luttant contre les fléaux dévastateurs qui se sont succédé.*

*- Quelles valeurs accordons-nous à la drogue, au trafic, à la consommation de celle-ci et de la dépendance qui en résulte inévitablement pour les drogues dures ?*

*- Quels repères sociétaux prêtons-nous à la drogue, au trafic, à la consommation de celle-ci et de la dépendance qui en résulte inévitablement ?*

*- Quelle vision du monde offrons-nous face à la drogue, au trafic, à la consommation de celle-ci et à la dépendance qui en résulte ?*

*- Les solutions pour une approche nouvelle passent indéniablement par les réponses obtenues à ces trois questions. Il en va de l'avenir de notre société.*

4) D'après les « experts » autoproclamés, il faut encourager l'expérimentation par les gouvernements de modèles de régulation légale des drogues, de manière à réduire le pouvoir du crime organisé et à protéger la santé et la sécurité des citoyens ;

*- Quelle naïveté que celle de croire qu'un modèle de régulation légal et gouvernemental viendrait réduire le pouvoir du crime organisé et qui plus est protéger la santé et la sécurité des citoyens.*

*- Le crime organisé se réorganisera avec des substances nouvelles, dont l'attrait et probablement la spécificité feront que le marché parallèle, le trafic, demeureront avec le risque que la rareté des produits illicites proposés fasse grimper les prix de ceux-ci.*



## ASSOCIATION ROMANDE CONTRE LA DROGUE

- 5) Cette recommandation s'applique particulièrement au cannabis, pour d'autres drogues il faudrait encourager également d'autres expériences en matière de dépenalisation et de réglementation capables d'atteindre les mêmes objectifs.

*- La libéralisation à travers une distribution étatique, pharmaceutique, médicale a déjà été testée avec la méthadone. Ce produit peut parfois représenter une aubaine lors d'un traitement, mais il est bien souvent détourné de l'usage personnel et individuel prévu, pour réapparaître sur le marché parallèle. Il en va de même avec de nombreux médicaments prescrits. C'est alors l'Etat, les pharmaciens et les médecins qui alimentent ce marché parallèle de substitution, un comble pour qui veut contrôler ladite distribution.*

- a) Le développement d'un « gigantesque marché noir criminel » financé par les bénéfices exponentiels générés par la satisfaction de la demande internationale en drogues illicites.

*- Si indéniablement le "gigantesque marché noir criminel" venait à diminuer à l'aube d'une légalisation, les drogues nouvelles et alors illicites, de synthèse probablement, viendraient rapidement inonder un nouveau marché gris criminel.*

*- La satisfaction de la demande internationale en drogues n'est que la résultante du marché, de l'offre et de la demande. La question ne se pose pas en capacité de fournir étatiquement le produit, mais bien de déterminer les conditions et les habitudes des consommateurs. Le malaise sociétal est une des causes importantes de l'augmentation des abus, il faut là aussi rechercher les causes de ces addictions.*

- b) D'importants errements politiques, résultant des ressources allouées au financement d'un vaste système de répression contre ce marché criminel.

*- La répression contre ce marché criminel a un prix, mais il est aussi possible d'envisager autrement le financement de cette lutte, les saisies judiciaires pourraient par exemple venir financer ce combat. L'argent de la drogue contre la drogue.*

*- C'est un faux débat, les premières économies ne doivent pas venir aider à une augmentation de l'insécurité en attaquant les budgets de la sécurité.*

- c) Le changement de substance, ou le passage des consommateurs à d'autres substances lorsque leur drogue habituelle devient difficile à obtenir, par exemple suite à des mesures de répression.

*- C'est bien là que se trouve le problème sociétal actuel rencontré en occident, mais ce n'est pas les mesures répressives qui en sont la cause majeure, mais bien l'augmentation de l'offre, des produits, des mélanges possibles, du détournement de médicaments de leur usage premier à l'arrivée de nouvelles drogues de synthèse.*

*- C'est là aussi les véritables raisons de ce comportement en toxicomanie qui doit être analysé, car si mélange il y a, la désintoxication deviendra très difficile.*

## Conclusions

Les réalités de la toxicomanie sont bien complexes. Qu'elles concernent la demande et l'offre perpétuelles, ou les contraintes physiques et psychiques des cures et autres prescriptions régulées qui ramènent si souvent le drogué à une consommation parallèle à son traitement.

Pour l'ARCD, la politique des quatre piliers demeure la seule solution envisageable actuellement, faute de mieux.

Malheureusement et à ce jour, l'encadrement sanitaire par la réduction des risques est insuffisant. La prévention est inadaptée aux réalités. Les thérapies sont souvent incontrôlées, ouvrant ainsi le marché gris. La répression est presque sans effet sachant que les peines encourues demeurent minimales et donc en aucun cas dissuasive. Mais tous ces éléments sont issus de choix politiques. L'ARCD s'est déjà battue à plusieurs reprises, souvent avec succès, contre les tentations de modifier le rôle des piliers.

Il est important ici d'en rappeler les objectifs :

**Le pilier « prévention »** contribue à la réduction de la consommation de drogues en évitant que les gens ne se mettent à en consommer et ne développent une dépendance.

**Le pilier « thérapie »** contribue à la réduction de la consommation de drogues en permettant de sortir d'une dépendance ou à en préserver la possibilité. Elle contribue en outre à la promotion de l'intégration sociale et de la santé des personnes traitées.

**Le pilier « réduction des risques »** contribue à minimiser les effets négatifs de la consommation de drogues sur les usagers et – indirectement – sur la société en rendant possible une consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux. L'ARCD est malgré tout critique sur la plus-value effective de ce pilier.

**Le pilier « répression et régulation du marché »** contribue, par des mesures de régulation servant à appliquer l'interdiction des drogues illégales, à réduire les effets négatifs de la consommation de drogues.

La dépénalisation ne représenterait qu'un désastre humain de plus, un signe fort de la perte des valeurs de notre société, de nos repères, dans une société justement à la recherche de celles-ci car disparues à travers une vision du monde utopique en la matière. Car en allant sur le terrain, à la rencontre des toxicomanes et en leur posant cette simple question : "*comme humain et pour l'avenir de nos enfants, êtes-vous pour la dépénalisation des drogues?*" L'utopie cède sa place à la réalité. Les réponses sont franches, sans équivoque et unanimes : "**NON**".

Et même si deux doctorants en droit pénal de l'Université de Neuchâtel appellent à la légalisation des drogues en se basant en grande partie sur les conclusions développées par le rapport de la commission mondiale pour les drogues, l'ARCD va continuer à se battre contre tous ceux qui baissent les bras et qui affirment que la toxicomanie est une fatalité que notre société doit accepter.

## ASSOCIATION ROMANDE CONTRE LA DROGUE

En outre, dans le rapport, il n'est nullement fait mention à la lutte contre la toxicomanie en tant que telle : pas une phrase sur la manière d'éviter les nouveaux cas. Il est fait mention du droit des trafiquants et des toxicomanes. Mais on ne parle pas du Droit légitime des parents à élever des enfants dans un monde sans drogue, ni du Droit des enfants, à ne pas être confrontés à la drogue comme ils le sont dans la société d'aujourd'hui.

Pour conclure sur ce point, reprenons la déclaration de Monsieur Fedotov, directeur de l'office de l'ONU contre la drogue et le crime : « *2011 a marqué le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, pierre angulaire du régime international de contrôle des drogues. Ses dispositions restent valables et parfaitement pertinentes, tout comme le fait qu'elle soit axée sur la protection de la santé* ».



### **2) Cannabis et amendes: la banalisation par la petite porte**

#### **De quoi parle-t-on ?**

L'initiative parlementaire 04.439 « Révision de la Loi sur les stupéfiants (LStup) » a été déposée en 2004. A travers la volonté d'une révision de la LStup, cette initiative vise à soutenir qu'il n'est pas indiqué de lancer la machine judiciaire à l'encontre des consommateurs de cannabis; c'est pourquoi, d'après les partisans de cette initiative parlementaire, la consommation de cette drogue doit dorénavant être sanctionnée par des amendes d'ordre. Les jeunes qui seront sanctionnés sur le champ par une amende ne seront plus nécessairement convoqués par le procureur des mineurs. Il ne sera donc pas possible de déceler précocement un problème de drogue naissant.

Une majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) souhaite que seuls les consommateurs de cannabis âgés de 18 ans au moins puissent être punis d'une amende d'ordre d'un montant de 100 francs. La commission propose par ailleurs que la quantité minimale de cannabis dont la détention n'est pas punissable aux termes de la loi sur les stupéfiants soit fixée à 10 grammes dans toute la Suisse. Une minorité de la commission, fondamentalement opposée à l'introduction d'un système d'amendes d'ordre, propose de ne pas entrer en matière. C'est cette dernière position que notre association appuie.

Nous rappelons que le 30 novembre 2008, le peuple suisse a rejeté l'initiative visant à dépénaliser la consommation du cannabis par près de 63% des voix. Utiliser un principe aujourd'hui largement contesté, à savoir celui des amendes d'ordre, pour faire rejaillir le spectre d'une décriminalisation de la consommation de ce produit stupéfiant revient à faire un pied de nez aux 1'456'336 citoyens qui ont jugé bon de dire NON à l'initiative il y a un peu plus de trois ans.

Accepter l'initiative parlementaire 04.439 c'est implicitement reconnaître que la consommation de cannabis est banalisée et que les efforts de prévention sont ruinés. Ce projet favorise une décriminalisation de la consommation de stupéfiants. De plus, il faut se demander si la délinquance liée à la drogue se prête à la procédure d'amende d'ordre reprise du droit de la circulation routière ? Dans son avis, le Conseil fédéral reconnaît que certains aspects relevant de la politique en matière de stupéfiants et du droit pénal vont à l'encontre de l'idée de sanctionner la consommation de cannabis au moyen de la procédure d'amende d'ordre.

Une évolution inquiétante a été constatée dans la perception qu'ont les jeunes de l'usage de drogues : elle est de plus en plus considérée comme « normale », et donc banalisée. Il n'y a pas de différence entre les drogues dites « douces » (comme le cannabis) et les drogues dites « dures » (comme l'héroïne).

De plus, avec les montants d'amendes qui ont pu être articulés, soit 100 CHF, l'aspect dissuasif est totalement négligé car dans le contexte actuel, une telle somme s'apparente à peu de chose pour un grand nombre de jeunes. L'aspect pénal et la rencontre avec une autorité judiciaire permettent au contraire de renforcer la notion de sanction et l'aspect dissuasif. Avec ce système d'amendes d'ordre, on n'occulte totalement le rôle du pouvoir judiciaire. Quant au rôle de l'Etat en tant qu'autorité, il est réduit à néant. Ce signal prend le contre-pied de l'autorité de l'Etat véhiculée à travers les parents dans un monde où les repères ont déjà tendance à disparaître.

## ASSOCIATION ROMANDE CONTRE LA DROGUE

Cette initiative parlementaire préconise exactement l'inverse de ce sur quoi la majorité du peuple suisse fonde sa volonté. L'accepter tout en tolérant que :

- un jeune de 16 ans puisse consommer du cannabis en toute impunité
- et que la quantité minimale en détention puisse s'élever jusqu'à 10 grammes

c'est faire preuve d'irresponsabilité flagrante auprès de la jeunesse de notre pays. Nous attendons du monde politique qu'il donne l'exemple. C'est véritablement faire entrer la dépénalisation du cannabis par la petite porte.

### Les effets du cannabis

À l'échelle mondiale, l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) estime qu'en 2009, entre 149 millions et 272 millions de personnes – soit 3,3 % à 6,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans – avaient consommé des substances illicites au moins une fois au cours des 12 mois précédents, dont environ la moitié étaient des usagers actuels, c'est-à-dire ayant consommé des substances illicites au moins une fois pendant le mois ayant précédé l'évaluation.

Le cannabis est de loin la drogue illicite la plus largement consommée: entre 125 et 203 millions de personnes en ont fait usage dans le monde en 2009. Des études récentes ont montré qu'une exposition intensive (usage régulier prolongé, doses élevées) à des produits du cannabis à forte teneur en substances psychoactives pouvait se traduire par un risque accru de troubles psychotiques. La concentration moyenne de la principale de ces substances (THC) dans les produits du cannabis semble plus élevée qu'elle ne l'était il y a 10 à 15 ans, bien que les données des cinq dernières années montrent qu'elle tend à se stabiliser dans certains pays.

Les adolescents consommateurs réguliers de cannabis ont quatre fois plus de risques de devenir schizophrène. 40 % des personnes atteintes de schizophrénie étaient consommatrices chroniques de cannabis. Il s'agit d'un facteur précipitant. En effet, les effets hallucinogènes des drogues peuvent entraîner le début de troubles psychotiques. Le risque est important chez les personnes vulnérables à cette maladie. Sans parler des effets psychosociaux et des effets sur la structuration du cerveau à l'adolescence (problèmes de concentration, d'inactivité etc.).

Un joint mérite-t-il le nom de drogue douce ? Le chanvre indien contient des douzaines de composants chimiques complexes. D'un autre côté, l'alcool ne possède qu'une substance unique (éthanol). Leur structure chimique, leurs propriétés physiques et leurs effets pharmacologiques (entre autres) diffèrent nettement. Haschisch et alcool sont donc, à la base, déjà incomparables. Il a été prouvé qu'il faut des semaines au corps humain pour évacuer totalement les résidus d'une dose de T.H.C. Pour éliminer la même quantité d'alcool, six heures seulement sont nécessaires. Cela signifie qu'en s'allumant 2 à 3 joints par semaine, le fumeur reste en permanence sous l'effet des résidus de T.H.C. Il ne s'agit pas de minimiser les terribles ravages dus à l'alcool. Mais il est très rare qu'une personne sombre dans l'alcoolisme après avoir pris une cuite. En revanche, de nombreux jeunes ont développé une dépendance après avoir fumé quelques joints. La quantité de T.H.C. dans un joint varie généralement de 7% à 30 %, selon la provenance du cannabis. Il peut cependant atteindre 70 % s'il est préparé avec de l'huile de haschisch. Une telle dose rend un joint redoutable. Ses effets destructifs sont catastrophiques.

# ASSOCIATION ROMANDE CONTRE LA DROGUE

## Des expériences qui plaident en faveur du maintien de l'interdiction

- En 1924, le Maroc et la Tunisie autorisèrent la vente d'un mélange de tabac et de haschisch (le kif). Cette légalisation créa une telle déconfiture sociale que ces pays en interdirent la vente dans les années 50.
- Les essais récents de légalisation du haschisch et du cannabis ne convainquent guère plus. En 1975, l'Alaska légalisa la consommation personnelle de cannabis. En 1989, une étude montra qu'au USA, 17 % des jeunes fumaient du cannabis en classes de terminale. Selon la même étude, en Alaska, la consommation atteignait 45 %, soit 3 fois plus qu'aux USA. La consommation de cocaïne était également montée en flèche ! En 1991, une votation populaire rendit à nouveau punissable la consommation du cannabis.
- En 1983, l'Espagne autorisa le libre usage des drogues. Le résultat fut une terrible augmentation de la toxicomanie et de la criminalité dans le pays. Depuis, l'Espagne est revenue sur cette décision. En revanche, le Code pénal autorise la consommation privée de cannabis depuis une vingtaine d'année.
- Aux Pays-Bas, le cannabis et ses dérivés ont été légalisés en 1976. Est-ce un hasard si ce pays connaît actuellement l'un des taux de criminalité le plus élevé d'Europe occidentale? D'ailleurs, pour pallier aux problèmes que génèrent les coffee-shops, les autorités ont décidé en 2011 d'en réduire le nombre drastiquement. Avec cette mesure, le gouvernement néerlandais souhaite venir à bout des nuisances, embouteillages, tapage nocturne et surtout la prolifération de vendeurs de drogue dans les rues, provoquées par la présence de millions d'étrangers qui viennent s'approvisionner en cannabis.
- Les pays aux législations les plus sévères d'Europe en matière de cannabis sont la Grèce, le Luxembourg, la Suède et la Finlande. Lorsqu'on regarde les chiffres émanant d'une étude très sérieuse sur les addictions d'alcool et de drogue en Europe<sup>1</sup> chez les jeunes, on voit que les pays qui trustent les dernières places au classement du taux de consommation sont exactement ceux qui possèdent les politiques les plus restrictives en la matière. Avec moins de 10% des jeunes de 15 à 16 ans qui consomment du cannabis dans tous ces pays, le constat est clair. En revanche, l'Espagne, la République tchèque, l'Italie et le Royaume Uni ont des taux de consommation qui fluctuent entre 29 et 45%. Quant à la Suisse, sur la tranche d'âge allant de 15 à 16 ans, elle se trouve à 33%.

## Conclusion

L'ARCD se battra contre toute nouvelle tentative de banaliser le cannabis. Ses effets sont dévastateurs aussi bien au plan physique que psychique. Les taux de T.H.C qui prévalent de nos jours représentent un danger important. De par ses relais politiques aux Chambres fédérales mais également dans les cantons, l'ARCD est bien déterminée à mettre un frein. Elle va d'ailleurs adresser un courrier à tous les parlementaires fédéraux lors de la session de printemps des Chambres fédérales, afin de les sensibiliser. L'Association demeure prête à agir au moment où le projet des amendes d'ordre sera traité en plénum.

---

<sup>1</sup> <http://www.espad.org/keyresult-generator>

### **3) Bistrots sociaux et lutte anti-dealers: des enjeux cruciaux**

#### **Bistrots sociaux, locaux d'injection, stop !**

Dans un article du 31 janvier 2011, 24Heures éclairait sans fausse pudeur les pratiques lausannoises particulièrement glauques en matière de toxicomanie. On y découvre que les autorités lausannoises ont discrètement développé une forme de local d'injection. Ne manque que le « local » au sens strict du terme mais tout le reste y est : les toxicomanes reçoivent non seulement des seringues propres en quantité parfois importante, mais aussi de l'ascorbine pour mieux diluer l'héroïne, une cuillère pour mieux faire le mélange, des cotons, des pommades, pour ne citer que ce que l'article mentionne. La photo de l'intérieur du « Distribus » laisse entrevoir des bancs... Quelle différence avec le local d'injection sèchement refusé par une forte proportion du corps électoral lausannois en 2007 ? Comment ne pas voir dans ce laxisme la raison du choix de la Ville de Lausanne pour relancer l'héroïne par les dealers ?

Appuyé par son chef de Département, le Service de la Santé publique du canton de Vaud fait tout pour mettre en place à Lausanne la politique explicitement refusée par la population : transformation de la Fondation du Levant et de la Fondation des Oliviers en institutions à bas seuil, reprise du dossier du bistrot social pour le confier à une commission cantonale qui pourrait l'introduire quand même « à titre expérimental ».

L'ARCD dénonce cette attitude à la fois laxiste et autoritaire. Elle demande à la fois à la Municipalité lausannoise et au Conseil d'Etat vaudois :

- une politique stricte de répression contre l'extension du marché de la drogue dans sa ville,
- le renoncement à cette solution trompeuse qui consiste à installer les toxicomanes dans la prétendue stabilité d'une dépendance assistée,
- que toute institution à bas seuil soit dotée d'intervenants sociaux cherchant à orienter les toxicomanes vers l'abstinence,
- que toutes les dispositions utiles à permettre la réouverture à terme d'une institution à haut seuil d'exigences, visant l'abstinence, qui reste la réponse la plus humaine, soient mises en place.

La notion même de local d'injection ou de bistrot social va à l'encontre des objectifs fixés par l'ARCD : développer la prévention et réduire l'offre et la demande de stupéfiants. Au contraire, en offrant la liberté d'amener soi-même ses propres boissons, on permet aux toxicomanes de s'installer dans leur dépendance sans les responsabiliser une seule seconde. Le fait que les autorités soutenaient ce principe démontre déjà leur part de responsabilité. L'ARCD ne peut cautionner cela, d'autant moins que la responsabilité des autorités publiques dans ce domaine est déterminante.

Sans parler du prix, plus de 800'000 CHF par an rien que pour le fonctionnement d'un tel endroit, il est contraire à la volonté populaire pourtant clairement exprimée dans les urnes lausannoises en 2007.

### Des expériences peu concluantes

La ville de Bienne a décidé de faire marche-arrière en la matière. Les toxicomanes de la cité bernoise ne pourront plus se retrouver au « Yucca ». La ville a annoncé la fermeture de cette brasserie pourtant considérée comme un laboratoire dans la gestion des marginalisés. Le bistrot est couplé au local d'injection le Cactus, qui permet aux drogués depuis la fin des années 90 de se piquer.

«La fermeture est due à une évolution dans les usages de la drogue », selon Eric Moser, initiateur du projet de bistrot social à l'époque. « Aujourd'hui, on accueille davantage de consommateurs de cocaïne et pour le coup, le climat a changé.» Les utilisateurs de cette drogue sont souvent moins respectueux et plus stressés que les héroïnomanes, précise-t-il. Le bistrot d'antan ne se différenciait pas beaucoup des autres bars du coin. Les responsables étaient tous issus du monde de la restauration et les toxico-dépendants payaient leurs boissons, comme n'importe quel autre client. Mais, depuis un certain temps, les usagers se servent du lieu comme un squat et ne consomment pratiquement plus rien. »

Autre expérience, autre constat d'échec à Genève. La cité du bout du lac a son propre local d'injection, le Quai 9, situé derrière la gare Cornavin. Là aussi, il est souvent sujet de controverse. Les habitants du quartier se plaignent régulièrement des consommateurs de drogue gravitant et traînant dans les environs.

L'ARCD s'engage à soutenir non pas un lieu où les toxicomanes pourraient alimenter leur dépendance, mais un lieu d'accueil ayant pour objectif d'orienter les personnes dépendantes vers des thérapies qui ont fait leurs preuves, basées sur l'abstinence. Il n'est pas non plus question de puiser dans le fonds de prévention et de lutte contre la toxicomanie pour financer des actions laxistes en matière de drogue. Ce fonds, alimenté par les séquestres, doit être utilisé, comme son nom l'indique, pour des actions de prévention (information aux jeunes et aux parents, témoignages d'anciens toxicomanes dans les écoles), ainsi que des actions efficaces de répression de type STRADA<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, la reprise potentielle du dossier « Bistrot social » en ville de Lausanne par le Municipal en charge du dossier, Oscar Tosato, paraît compromise.



<sup>2</sup> Opération policière à succès du début des années 2000



## **Lutte anti-dealers: arrêtons l'angélisme!**

Un an de prison au minimum pour tous les trafiquants de drogue dure ! C'est l'idée lancée par la Conseillère d'Etat de Quattro à fin 2011. Cette idée apparaît comme disproportionnée pour les tenants d'une ligne angélique en matière de drogue. Elle paraît au contraire tout à fait légitime pour l'ARCD.

Les commerçants et les habitants excédés par les trafiquants de cocaïne qui opèrent en plein jour devant leurs vitrines et sous leurs fenêtres. Des policiers dégoûtés de croiser dans la rue les dealers qu'ils viennent d'arrêter et qui sont trop vite relâchés. La situation actuelle n'est plus admissible.

Le projet de révision de la loi sur les stupéfiants qui permettrait d'infliger plus facilement de la prison ferme aux petits trafiquants nous paraît être un chemin à creuser. Couplé à une révision du système des jours amendes comme demandé par le procureur du canton de Vaud Eric Cottier, le dispositif semblerait plus percutant.

Aujourd'hui, selon la jurisprudence, un dealer doit vendre 18 grammes de cocaïne pure ou 12 grammes d'héroïne pure pour que son cas soit considéré comme grave. Comme la drogue est en général coupée, il faut parfois prouver la vente de 80 boulettes pour que le seuil de gravité soit atteint. Cela rend le travail de la police impossible! Les dealers sont appréhendés, relâchés et cela n'a aucun effet dissuasif. C'est un appel d'air, non seulement pour les petits trafiquants suisses, mais aussi pour ceux qui viennent de l'étranger. De plus, les sanctions trop tardives, les sursis presque automatiques et la mise en détention préventive trop compliquée sont autant d'obstacles à la lutte contre le trafic de drogue dans les rues qui permettent aux dealers de faire la loi.

La révision envisagée de l'article 19 de la loi fédérale sur les stupéfiants prévoit une peine de 1 an de prison ferme au minimum pour toute vente de drogue dure par un dealer dans un endroit accessible au public, quelle que soit la quantité écoulee.

Actuellement, les premiers délits sont en général sanctionnés par des jours-amendes avec sursis, une peine qui ne comporte aucun effet dissuasif.

D'autres incohérences subsistent : il n'est pas normal qu'un policier n'ait pas le droit de se faire passer pour un client et ainsi appréhende plus facilement les dealers. C'est l'une des lacunes du nouveau code de procédure pénale entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 qui n'autorise plus les enquêtes sous couverture. Mais le Département de police du canton de Vaud a mis en place un groupe de travail pour pallier à cette aberration en proposant un projet de loi à l'adresse du Conseil d'Etat.

## **Conclusion**

A travers l'action de ses membres actifs au sein du conseil communal de Lausanne ou du Grand Conseil vaudois, l'ARCD veille, questionne, interroge, afin d'empêcher toute tentative de faire un pied de nez aux décisions du souverain et d'imposer par la bande une vision sans légitimité populaire.

Que cela soit par l'intermédiaire de postulat, de résolution, de question ou d'interpellation, les membres du bureau de l'ARCD occupent le terrain depuis plusieurs mois sur ces questions et continueront d'être vigilants pour permettre d'apporter des solutions dans l'intérêt de la collectivité et des personnes toxicomanes.

## 4) Conclusion

Les coûts sociaux liés à la consommation de drogues étaient évalués, en Suisse, à plus de 4.2 milliards de francs pour l'année 2000. Presque autant que le budget annuel de l'Armée actuellement! Avec l'augmentation de la consommation des différentes substances, on peut légitimement penser que ce chiffre a augmenté de manière significative en 12 ans.

Il n'est plus possible de continuer ainsi. Les discours politiques tels que ceux pratiqués à la fin des années 90, remettant en cause l'approche restrictive en matière de stupéfiants, ont contribué à la banalisation de la drogue dans notre pays.

A contrario, la Suède ou la Finlande, à l'aide de discours clairs, nets et sans ambiguïté, ont réussi à maintenir la drogue à des taux de consommation historiquement faibles, évitant ainsi de grever les finances publiques par des thérapies qui conservent les toxicomanes dans leur dépendance sans parler des coûts sociaux qui en résultent sur le long terme.

Après une période tristement célèbre au début des années nonante, la Suisse, sous la houlette d'une nouvelle ministre de l'Intérieur, s'est voulue précurseuse en matière d'accompagnement thérapeutique. L'arrêté fédéral de 1998 sur la prescription médicale d'héroïne, reconnu par l'OFSP comme une thérapie a contraint les caisses-maladies à financer cette substance comme un médicament. L'OMS avait réagi à l'époque en déclarant que « *les prescription d'héroïne ne pouvaient être considérées comme une alternative thérapeutique prouvée pour les héroïnomanes.* » Rien n'y a fait, le peuple donna son blanc-seing par 54% des voix à Mme Dreifuss et à l'OFSP, ouvrant la voie à une banalisation de ce genre de traitement. Au début des années 2000, des tentatives de revenir avec des projets de dépénalisation de la consommation de cannabis ont échoué. Jusqu'au dépôt de l'initiative que le peuple a sèchement refusé en 2008 par près de 2/3 des suffrages exprimés. En revanche, la modification de la LStup, inscrivant et encadrant la prescription d'héroïne à des fins médicales, est entrée en force. Il s'agit dès lors pour l'ARCD et tous ceux qui souhaitent se battre contre la banalisation de continuer à éviter au navire de prendre l'eau de toute part. En s'engageant contre tout laxisme et réforme de la LStup qui augmenterait la banalisation.

L'ARCD demande la mise en place d'une nouvelle politique de lutte contre les drogues illicites fondée sur une prévention digne de ce nom, un renforcement du dispositif sanitaire de prise en charge, avec l'abstinence comme but thérapeutique, et une réponse judiciaire modulée à toutes les infractions, avec une répression ferme et systématique du trafic de stupéfiants.

C'est à ce prix, et à ce prix uniquement que la Suisse viendra à bout de la banalisation rampante de la drogue qui prévaut actuellement.

**Le bureau de l'ARCD**

**Lausanne, février 2012**

## Bibliographie

### *Références électroniques*

Comparatif des drogues dans l'UE :

<http://www.touteurope.eu/fr/actions/social/sante-publique/presentation/animation-comparatif-consommation-de-drogue.html>

Résumé de la situation des drogues dans le monde par l'UNODC

[http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/WDR2011/ExSum-translations/WDR\\_2011 - FR.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/WDR2011/ExSum-translations/WDR_2011 - FR.pdf)

La situation en matière de drogue en Suède

<http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/371/ille/library/gerald-f.htm#LE%20DÉBAT%20EN%20SUÈDE>

Drogue Info issu du site de l'ARCD

[http://arcd.ch/fileadmin/user\\_upload/Documentation/Drogue-Info\\_Septembre\\_2006-3.pdf](http://arcd.ch/fileadmin/user_upload/Documentation/Drogue-Info_Septembre_2006-3.pdf)

Rapport de la Commission mondiale pour la politique des drogues

<http://www.globalcommissionondrugs.org/Commission>

### *Références écrites*

« La Suisse stupéfiée », éditions l'Âge d'Homme, 1997, de Jean-Philippe Chenaux

« Roses des neiges », 2011, de Marc Früh, pages 88 à 106.

Article du 24heures du 31 janvier 2011

« *L'héroïne nouveau piège des jeunes de moins de 24 ans.* »

Article du 24heures du 4 novembre 2011

« *De Quattro en croisade contre les dealers des rues.* »